

**PROCES VERBAL**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**en date du 3 JUILLET 2007**

(Exécution des Art. L.2121-9 et 2121-10 du Code Général des  
Collectivités Territoriales)

-----\*-----

**PRESENTS** : M. GARCIA, M. SAC, M. BAUDON, M. DENIS (à partir du P. 53), M. MACHET, M. CHAFFARD, Mme GUILLUY, Mme RIBERO, Mme TREHIN, M. TISSIER, M. JAPPAIN, M. GERING, M. GERMAN, Mme MOREAU, M. BERLANDE, M. MUSKUD, Mme BIRS, M. TAI-SEE, Mme GORRY,

**ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES** :

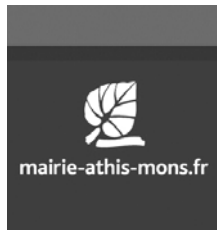
Mme ROBICHON	qui donne pouvoir à	Mme TREHIN
M. VANNIER	qui donne pouvoir à	Mme RIBERO
M. CAZAUX	qui donne pouvoir à	M. SAC
M. DELAVEAU	qui donne pouvoir à	M. TISSIER
Mlle CHERAIR	qui donne pouvoir à	Mme GUILLUY
Mme CACHIN	qui donne pouvoir à	M. TAI-SEE
M. KHANFRI	qui donne pouvoir à	M. GARCIA
Mme BOURG	qui donne pouvoir à	M. GERMAN

**ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES** :

M. DENIS                   Jusqu'au P. 52  
M. BURDET  
M. PREVOT  
M. COMPTE  
Mme JIMENEZ  
Mme DEPRET  
M. GUISEPPONE  
Mme RODIER  
Mme VILMONT

**SECRETARE DE SEANCE** : Monsieur Mohammed MUSKUD

-----\*-----



La séance est ouverte à 20H45

**Le Conseil Municipal,**

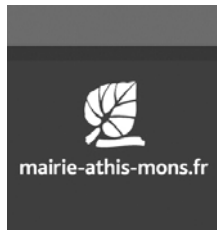
- **APPROUVE** à l'unanimité le compte rendu de la séance du 31 MAI 2007
- **PREND ACTE** des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire communique une information importante :

Il procède à l'installation d'un nouveau membre du conseil municipal conformément aux textes en vigueur,

- Mme GORRY Jeanne en remplacement de Mme GARCIA Nadine démissionnaire.
- 010- **DECIDE** à l'unanimité de participer à la mise en place de la mutualisation des services coursiers des communes d'Athis-Mons, de Juvisy-sur-Orge, de Paray-Vieille-Poste et de la Communauté de Communes Les Portes de l'Essonne,
- 10- **DECIDE** à l'unanimité d'admettre en non valeur des créances irrécouvrables sur les exercices antérieurs du budget principal de 1999 à 2006,
- 11- **APPROUVE** à l'unanimité le rapport sur l'utilisation du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF) et de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU),
- 12- **DECIDE** à l'unanimité de multiplier les seuils des quotients actuels par 1,25 et de fixer le barème du quotient familial comme suit :

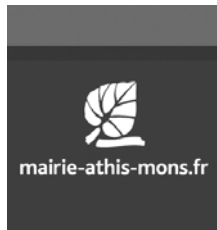
	<b>Nouveau barème</b>	
<b>Quotient</b>	<b>Seuil inférieur</b>	<b>Seuil supérieur</b>
1	0 €	2 375 €
2	2 375 €	3 500 €
3	3 500 €	4 625 €
4	4 625 €	5 500 €
5	5 500 €	6 375 €
6	6 375 €	7 500 €
7	7 500 €	8 875 €
8	8 875 €	10 125 €



9	10 125 €	12 125 €
10	12 125 €	14 250 €
11	14 250 €	17 625 €
12	17 625 €	+

- 13- **DECIDE** à l'unanimité de revaloriser les tarifs municipaux 2007/2008, à compter du 3 septembre 2006,
- 20- **AUTORISE** à l'unanimité M. le Maire à prendre en charge les loyers du bail d'habitation signé entre la société I3F et le gardien du groupe scolaire Branly pour le logement de type F3 situé 7 rue des Pourpointiers à Athis-Mons,
- 30- **APPROUVE** à l'unanimité la demande de renouvellement d'agrément pour le Relais Assistantes Maternelles auprès de la Caisse d'Allocations Familiales d'Arpajon et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant de renouvellement d'agrément 2007/2010 avec la Caisse d'Allocations Familiales
- 31- **DECIDE** à l'unanimité l'extension de la carte « PASS » aux activités des centres sociaux, **PRECISE** que la carte « PASS été » du 4 juillet au 31 août (10 €) et la carte « PASS loisirs » le reste de l'année (15 €) sont désormais obligatoires pour accéder aux structures d'animations que sont les espaces enfants, les espaces ados et les centres sociaux à l'exception des sorties hors du territoire athégien et des stages.  
Ces cartes sont donc désormais valables pour tous les membres d'un même foyer familial athégien sans limite d'âge.
- 50- **AUTORISE** par 21 voix Pour et 5 Abstentions, Monsieur le Maire à signer le marché de travaux pour la rénovation de la salle Michelet et désigne les entreprises qui deviennent titulaires du marché pour les lots suivants :
- Lot 1 : Démolition, cloisons, doublages, faux plafonds  
Entreprise MIGOT Amgt
  - Lot 3 : Électricité  
Entreprise STERREN
  - Lot 4 : Chauffage, ventilation  
Entreprise CORENAM
  - Lot 6 : Sols souples, peinture  
Entreprise DUREAU

Le lot 2 (parquet, menuiseries bois) a été déclaré infructueux, un nouvel appel d'offres sera lancé.



Le lot 5 (menuiserie métallique, serrurerie scénique) a été déclaré infructueux, un marché à procédure adaptée sera lancé.

Le lot 7 (couverture) a été déclaré infructueux.

51- **AUTORISE** par 21 voix Pour et 5 Abstentions, Monsieur le Maire à signer le marché de travaux pour la rénovation de la tribune du stade Delaune et désigne les entreprises qui deviennent titulaires des marchés négociés suivants :

**Marché négocié MN 2/2007:**

- Serrurerie  
Entreprise GIROD

**Marché négocié MN 3/2007:**

- Maçonnerie Menuiserie  
Entreprise Les Bâtisseurs Modernes

52- **DECIDE** à l'unanimité d'émettre un avis favorable à la proposition de renommer l'avenue du 18 avril en avenue du 18 avril 1944 « bombardement de la gare de triage »,

53- **AUTORISE** à l'unanimité Monsieur le Maire à déposer un permis de construire concernant la construction d'un bâtiment à usage de sanitaires publics et de locaux de service dans le cimetière communal,

54- **AUTORISE** à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le marché de travaux de rénovation de chaussées et trottoirs des voies communales et désigne l'entreprise EMULITHE comme titulaire du marché.

55- **AUTORISE** à l'unanimité Monsieur le Maire à déposer une déclaration de travaux de rénovation de bâtiments communaux pour l'Espace Goscinny,

60- **EMET** par 22 voix Pour et 5 Abstention un avis favorable sur la rétrocession de parcelles appartenant à la S.A HLM Immobilière 3F, situées entre l'avenue de Morangis et la rue de l'Orme Robinet et des Blancs Fossés au profit de la Société d'Economie Mixte la SORGEM,

80- **DECIDE** à l'unanimité de prendre en charge les frais de restauration du personnel communal de permanence dans le cadre de la fête des associations 2007,

90- **AUTORISE** à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel concernant l'indemnisation de la commune par la



SMACL Assurances suite au sinistre survenu le 31 JANVIER  
2007 à la halte garderie Henri Matisse,

La séance est levée à 21H20.

Fait à ATHIS-MONS, Le 4 JUILLET 2007

**François GARCIA**  
**Maire d'Athis-Mons**  
**Président de la Communauté**  
**de Communes Les Portes de**  
**l'Essonne**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Garcia', with a long horizontal stroke underneath.